



**N° 184** Réalisé grâce aux cotisations des syndiqués

# A Tisséo, été rime avec calamité...

Difficulté pour avoir des RF ou des relèves perso, difficultés pour avoir les weekends de repos veille de départ en congés...

Autant de facteurs aggravant les conditions de vie et de travail sans parler des temps parcours mais aussi des coupures et plus particulièrement des coupées 2 en semaine et les weekends.

Résultat, et la Direction semble s'en accommoder, une multitude invraisemblable d'équipes découvertes, donc des courses perdues et un service public dégradé en raison d'un sous effectif permanent.

**Car oui la CGT le dénonce, il manque cruellement de conducteur aujourd'hui malgré que la Direction se targue de procéder à des embauches conséquentes ces dernières années (Pour preuve, tous les dépôts sont plus ou moins à moins 20 conducteurs par jour !!!).**

Ces embauches sont réalisées car le réseau bus/tram explose et c'est une bonne chose que de développer les transports en commun.

Mais elles sont insuffisantes et ne le sont pas pour améliorer l'existant !

Il n'y a pas suffisamment de conducteurs de réserves pour palier aux aléas ( RF, relève perso, absentéisme...) et pour cause, pour le Directeur un conducteur de réserve est un improductif!?

Que dire du nombre de RF qui depuis des années n'a pas évolué au prorata de l'effectif ???

Question weekend de repos veille de départ en congés, le feu accord 2014 sur les conditions de travail des conducteurs proposait une programmation travail/repos pour l'été.

Suite au droit d'opposition exercé par Sud et Fo, il est impossible d'en mesurer l'application et donc de s'assurer que cet accord permettait d'avoir quasiment 100% de repos dimanche et 75% le samedi veille de départ en congés...

**Pour les coupures, la CGT dénonce leur utilisation abusive et notamment l'été alors que l'offre de transport est quasi linéaire.**

**Pire, comment programmer des C2 les weekends et jours fériés si ce n'est pour faire de la provocation et la part belle à la contestation !?**

Cela prouve la détermination de la direction à ne pas améliorer les conditions de travail des conducteurs.

**Mais cela lui permet de gérer au mieux le sous effectif et de gérer le manque de bus.**

Après, la Direction s'étonnera et dénoncera un absentéisme élevé à Tisséo en soupçonnant les conducteurs d'être malhonnête !?

Mais si les conducteurs sont éreintés et usés par les conditions de travail, c'est bel et bien de la responsabilité de la Direction et c'est à elle de réparer et de veiller à la santé des salariés en améliorant leur condition de vie et de travail.

Au fait, pour les coupées 1 et 2, rappelez vous le feu accord 2014 qui créait entre autre les titulaires multi lignes avec un roulement à l'année, avec en prime 20€ pour tous les conducteurs effectuant des coupées 1 ou 2 les weekends et jours fériés.

Chacun est à même de mesurer aujourd'hui ce qu'il a perdu grâce à **Sud et FO...**

# Congés payés : La CGT attaque l'état en justice.

## **Ouverture du Droit à Congés payés pendant les périodes d'arrêt de travail pour maladie ou accident de travail d'origine professionnelle :**

La Cour de justice Européenne met à l'épreuve le Droit Français en matière de droit aux congés annuels payés.

En effet, le Code du Travail subordonnait ce droit à une période de travail effectif minimale de 10 jours ou d'un mois pendant la période de référence et n'assimilait pas les absences pour accident de travail et maladie non professionnelle comme du temps de travail effectif.

Aujourd'hui, de nombreuses adaptations du Droit Français ont supprimé la notion de période de référence.

**Ainsi , à compter du 1er juin 2012, le salarié ouvre ses droits à congés payés dès le premier jour de travail effectif.**

La modification du Code de Travail assimile désormais comme temps de travail effectif pour l'ouverture des droits à congés payés les périodes, dans la limite d'une durée ininter-

rompue d'un an, pendant lesquelles l'exécution du contrat de travail est suspendue pour cause d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

L'Arrêt rappelle également que les Etats membres doivent prendre les mesures nécessaires pour que tout travailleur bénéficie de congés annuels payés d'au moins quatre semaines (même en maladie).

**Plus précisément, l'Etat Français doit garantir au salarié, à partir du moment où il a ouvert son droit aux congés payés, 4 semaines par an minimum sans impact des absences.**

Cependant, l'Etat Français refuse de retranscrire dans le droit français les conséquences de la décision européenne de la Cour de Justice Européenne.

**La CGT au niveau national attaque l'Etat en justice pour non respect de directives européennes en matière de congés payés.**

**La CGT vous tiendra informé de l'avancée de ce dossier.**

## **Agression, incivilités... que faire?**

Le nombre d'agression et d'incivilités ne cessent de croître à Tisséo.

Les causes sont principalement le contrôle de la fraude « qu'impose » la direction au conducteur.

Pour la CGT, les conducteurs ne sont ni des vérificateurs, ni des contrôleurs ni des policiers pour faire respecter les règles. A chacun son rôle.

La CGT conseille aux conducteurs de conduire en toute sécurité pour acheminer les usagers à bon port, et cela est déjà énorme!

Pour la fraude, ne vous exposer pas, vous disposez d'un message préenregistré sur le pupitre et le cas échéant appelez Campus à l'aide du combiné , POINT ! Le reste n'est plus de votre ressort !

**En effet, installé à son poste de conduite, comment un salarié isolé peut à lui tout SEUL assumer ces tâches?**

Si la Direction veut un taux de fraude à zéro qu'elle embauche des agents vérificateurs, mais qu'elle n'expose pas les conducteurs dans des situations portant atteinte à leur santé et à leur sécurité.

Par contre pour toutes les victimes d'agressions, la CGT leur conseille d'exiger d'être accompagné pour déposer plainte.

**C'est sur leur temps de travail qu'un agent de maîtrise doit les accompagner vers un poste de police.**

En effet, ce n'est qu'avec ces démarches et ces procédures que la Police et les responsables pourront monter des dossiers pour interpellier les agresseurs.

Et qui c'est, peut être que la direction voudra enfin aider les conducteurs !!!

# La Formation Professionnelle :

## Conséquences de la Loi du 5 mars 2014

**Le CFP ( Compte Personnel Formation)** apprécie notamment si le salarié a :

- Dès le 1er janvier 2015, le CFP remplace le DIF. ⇒ Suivi au moins une action de formation,
- Nous risquons d'avoir une année difficile notamment en regard des règles de financement. ⇒ Acquis des éléments de certification par la formation ou par la validation des acquis de l'expérience,
- En effet, si le CFP est financé à hauteur de 0,2%, les premiers règlements n'interviendront qu'en février 2016 (puisque assis sur la masse salariale 2015). ⇒ Bénéficié d'une progression salariale (les augmentations obtenues par un accord collectif rentrent dans ce cadre) ou professionnelle.

A défaut d'un décret, c'est bien une année blanche en matière de droit individuel qui nous attend.

### **Les conditions de réalisation des compteurs conséquents pour les salariés.???**

Une étude montrerait que les coûts générés par la mise en œuvre du DIF seraient de 75 millions d'euros, on comprend mieux leurs volontés de changer les règles.

Son mode d'acquisition en heure diffère du DIF puisqu'il est porté à 150 heures (les heures DIF peuvent être reversées sur le compte CPF) avec un abondement de 100h dans certaines conditions que nous verrons plus loin.

Les heures de formation en dehors du temps de travail ne bénéficient plus de l'allocation égale à 50% du salaire.

### **Entretien Professionnel**

Chaque salarié bénéficie tous les deux ans d'un entretien professionnel.

Celui-ci est consacré à ses perspectives d'évolution professionnelle notamment en termes de qualifications et d'emploi.

### **Cet entretien ne porte pas sur l'évaluation du travail du salarié.**

Tous les six ans l'entretien fait un état des lieux récapitulatifs du parcours du salarié, il

*\*Si au moins deux de ces critères sur 3 ne sont pas remplis l'entreprise devra abonder le CPF du salarié de 100 heures portant celui-ci au maximum à 250 heures.*

### **Le CEP (Conseil en Evolution Professionnelle)**

Dispensé hors de l'entreprise.

**C'est un service gratuit, accessible à tous, d'accompagnement des projets d'évolution professionnelle des salariés.**

Pour le salarié ces différentes évolutions doivent se traduire par une réelle liberté de son choix de formation et d'évolution professionnelle.

Les dispositifs permettent de s'exonérer du « joug » des directions d'entreprise en suivant le circuit CEP (projet) CFP (formations certifiantes et qualifiantes validées par la branche transport urbains) dont la prise en charge se fera directement par l'OPCA.

Joug : [Symbolise la servitude résultant d'une promesse, d'un engagement ou d'une obligation morale ou sociale] Le joug de la loi.

OPCA : Organisme paritaire collecteur agréé

# Agents Interventions Réseaux

La CGT a rencontré le responsable du personnel reclassé pour savoir pourquoi les AIR sont envoyés et exposés sur les zones urbaines sensibles (ZUS) ?

En effet, les agents ont été envoyés sur un site avec aucune préconisation, aucune mission définie alors que la Direction s'était engagé pour ne pas envoyer ces agents SEULS dans des ZUS.

Les AIR dénoncent le fait qu'ils ne savent plus si leur service appartient au service PC sureté ou au PC Voyageurs.

La CGT dénonce depuis des années le sous effectif au Service sureté et notamment chez les agents vérificateurs.

Aujourd'hui la Direction, pour palier à ce sous effectif permanent, utilise les AIR mais aussi les agents d'accueil et le service Médiation

pour effectuer des tâches qui ne correspondent plus à leur mission.

En clair, sans formation, sans fiche de poste et sans encadrement, la Direction expose sciemment ces agents sur des missions et des métiers qui peuvent porter atteinte à leur santé et à leur sécurité.

Le fait que les AIR se soient retrouvés seuls dans une ZUS sans accompagnant résume cette situation.

Notre organisation a provoqué la mise en place d'une réunion pour la rentrée de septembre avec les responsables des services concernés pour définir avec exactitude le contenu de leurs missions.

La CGT a également demandé que les AIR aient une tenue spécifique à leur métier et adaptée aux intempéries comme les agents vérificateurs.

A suivre...

# REPOS FERIES AU TRAM...

Ce sont les vaches maigres au tram !

Dans le cadre de son préavis de grève sur les conditions de travail au tram et au bus, la CGT revendiquait notamment l'augmentation du nombre de RF attribué journalièrement au tram.

La Direction a répondu timidement en proposant une mesure transitoire pour répondre à la demande de la CGT en raison de l'augmenta-

tion du nombre de wattmen voltigeurs..

Dans l'accord du 23 novembre 2012 il est précisé dans l'annexe une augmentation des quotas de RF à l'ouverture d'Envol.

Très « généreuse », la Direction propose l'attribution de RF supplémentaire dès le 8 septembre 2014.

C'est une avancée certes, mais une petite avancée !!!



	Aujourd'hui	Mesure transitoire Dés le 8 septembre	A l'ouverture d'Envol
Nombre de RF attribués	- 2 du lundi au samedi en hiver - 1 le dimanche toute l'année - 1 du lun au sam en vacances hiver et été	- <b>3 du lundi au vendredi en hiver</b> - <b>2 le samedi en période hiver</b> - <b>1 le dimanche ( toute l'année)</b> - <b>1 du lundi au samedi en vacances hiver et été</b>	- 3 du lundi au samedi en hiver - 2 le dimanche ( toute l'année sauf l'été) - 2 du lundi au samedi en vacances hiver et été - 1 le dimanche l'été